COMMUNE DE CERCIÉ (Rhône) 2025- 0035

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
PROLONGATION DE L'ARRETÉ N°2025-0020 PORTANT FERMETURE À LA CIRCULATION AVENUE DE LA GARE, SAUF RIVERAINS, PENDANT LA DURÉE DU RENOUVELLEMENT DU RÉSEAU EAU POTABLE DE LA GRANDE RUE À LA SUITE DE LEUR ARRÊT DU 22 AOÛT AU 12 SEPTEMBRE 2025

Le maire de la commune de CERCIÉ

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code de la Route,
- VU le Code de la Voirie Routière,
- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 7 janvier 1983,
- VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, 8ème partie : signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

CONSIDÉRANT que pour permettre l'exécution de ces travaux dans la grande rue, il est nécessaire d'interdire la circulation avenue de la gare en venant de Villié Morgon pendant le renouvellement du réseau eau potable SAUF RIVERAINS. L'interdiction de circuler sera levée dès l'intervention effectuée.
Reprise des travaux le 15 septembre jusqu'à fin novembre 2025

ARRETE

Article 1er :
La sortie de tous véhicules sur la D337 sera interdite avenue de la gare pendant le renouvellement du réseau eau potable de la grande rue

Article 2 :
L'entreprise ABERTAZZI prendra toutes les dispositions nécessaires pour la mise en place de la signalisation et du balisage de ce chantier, et assurer la sécurité.
Cette règlementation de circulation sera levée dès l'intervention réalisée.

Article 3 :
Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage selon les règles en vigueur.
Le Maire,
L'entreprise ALBERTAZZI sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté.

Article 4 : ampliation du présent arrêté sera adressée à :
- L'entreprise ALBERTAZZI
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Belleville-en-Beaujolais,
- Les services du SDMIS,
- Les services de collecte de déchets ménagers de la CCSB.
- Les services transports scolaires du Département du Rhône

Fait à Cercié, le 19 août 2025
Le maire, Christophe CLAUZEL

MAIRIE DE CERCIE (RHÔNE)